

Le Dispositif d'Appui à la Coordination (DAC72)

3 mars 2023

Point d'information





DAC – DEFINITION

ORIGINE : Loi de juillet 2019 définissant la stratégie de transformation de notre système de santé.

OBJECTIF : un service unifié venant en appui des professionnels confrontés à des situations complexes quels que soient l'âge ou la pathologie de la personne suivie.

La gouvernance du DAC72



En Sarthe, un
Groupement
d'Intérêt Public
porte
le DAC72

Une représentation équilibrée des différents acteurs (6 collèges)



- **collège n°1** : Les structures sanitaires,
- **collège n°2** : Les personnes morales représentant les professionnels de santé libéraux du département,
- **collège n° 3** : Les organismes gestionnaires des établissements sociaux et médico-sociaux,
- **collège n°4** : Les associations d'usagers liées aux secteurs social, médico-social et sanitaire,
- **collège n°5** : Le Département,
- **collège n°6** : Les autres collectivités territoriales et les associations d'élus en lien avec ces collectivités



Pour le collège n°1 :

le CH du Mans, le CH de La Ferté Bernard, le CH de Château du Loir, le Pôle Régional du Handicap, le Pôle Hospitalier et Gériatrique Nord Sarthe, le Centre Hospitalier Intercommunal Alençon Mamers, l'Etablissement Public en Santé Mentale de la Sarthe, la Fondation Georges Coulon, l'Association d'Hygiène Sociale de la Sarthe.

Pour le collège n°2 :

la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (**CPTS**) Perche Emeraude, la CPTS du Maine, l'Union Régionale des Professionnels de Santé (**URPS**) des Pharmaciens des Pays de la Loire, l'URPS des chirurgiens-dentistes des Pays de la Loire, l'URPS infirmiers libéraux des Pays de la Loire, l'Inter-URPS des Pays de la Loire.



Pour le collège n°3 : la Fondation Anaïs, l'Association Départementale des Infirmes Moteurs Cérébraux de la Sarthe, l'Association départementale des amis et parents de personnes ayant un handicap mental de la Sarthe, l'Association Montjoie, l'Association Les Petits Princes, l'Association sarthoise Alliance pour l'accueil de personnes âgées, l'établissement d'Hébergement pour personnes âgées et dépendantes (EHPAD) la Petite Bruyère, l'EHPAD Albert Trotté, l'EHPAD Amicie, l'Association de Soins Infirmiers à Domicile pour Personne Agée de Mamers, l'EHPAD Le Paradis.

Pour le collège 4 : l'Union Nationale de Familles et Amis de Personnes Malades et/ou Handicapées Psychiques (UNAFAM) délégation de la Sarthe, France Alzheimer Sarthe.

Pour le Collège 5 : le Conseil départemental de la Sarthe.

Pour le collège 6 : l'association des maires, adjoints et présidents d'intercommunalités de la Sarthe, le CCAS de la commune de La Ferté Bernard.





La Présidence qui sera tournante tous les 3 ans est assurée par :

Madame LEROUX, Conseillère Départementale, Présidente de la Commission Solidarité Autonomie et Santé du Département de la Sarthe, élue à l'unanimité au premier conseil d'administration.

La Vice présidence est assurée par :

Docteur DEVAUD, médecin Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (**CPTS**) du Maine

Monsieur MEIGNAN, Président de France Alzheimer Sarthe

La composition des collèges susmentionnés est susceptible d'évoluer du fait de nouvelles adhésions. A noter la nécessité d'enrichir le collège des usagers composé uniquement de 2 représentants.



POURQUOI UNGIP POUR PORTER LE DAC EN SARTHE ?



Gouvernance équilibrée

6 collèges, présidence tournante, le DAC n'appartient à personne

Intégration des moyens financiers en nature, de droit privé ou public

Intégration de tous types de personnels privés et publics

Formalisation des coopérations simple, par conventionnement

Exigence de transparence (comptabilité publique)



Dispositif d'appui à la coordination

DANS CHAQUE TERRITOIRE, LE DAC EST LE REGROUPEMENT DE :

CTA
Coordination territoriale d'appui (PAERPA)



PTA
Plateformes territoriales d'appui



Dispositif d'appui à la coordination des parcours complexes
DAC



MAIA
Méthodes d'action pour l'intégration des services d'aide et de soins dans le champ de l'autonomie



Réseaux de santé



CLIC
Centres locaux d'information et de coordination



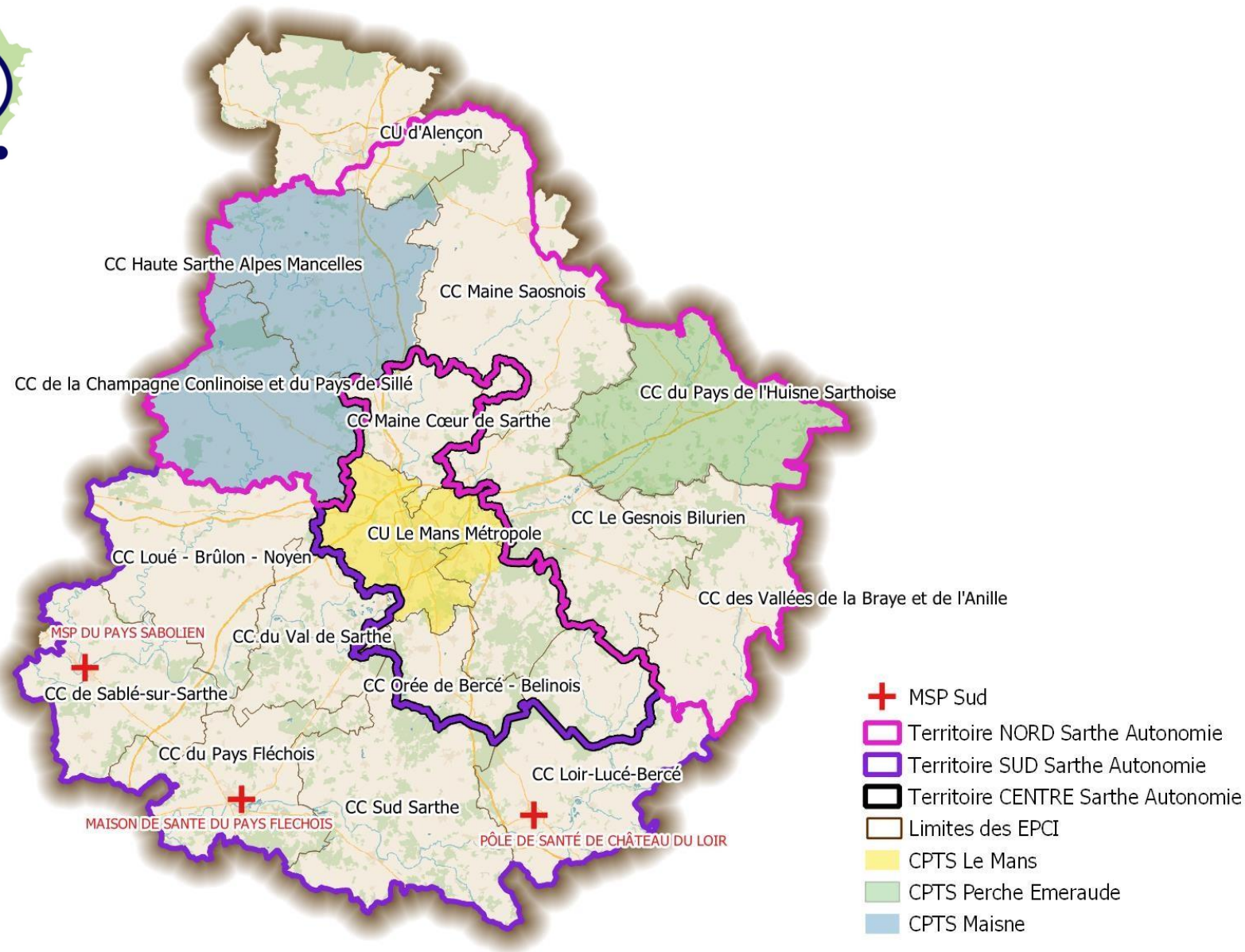
www.solidarites-sante.gouv.fr/dac

En Sarthe, les seuls dispositifs existants sont :

- les Centres Locaux de Coordination (CLIC).
- Les MAIA (accompagnement des personnes âgées au domicile).

Ces 2 dispositifs sont intégrés dans la Maison Départementale de l'Autonomie – Sarthe autonomie (Département de la Sarthe).

Le Département joue donc un rôle important dans la création et la gestion du DAC.



L'unification des dispositifs d'appui à la coordination a pris effet partout en France en juillet 2022

Tous les territoires doivent être couverts par un DAC.

En Sarthe, le DAC est installé depuis janvier 2023 (impact de la crise COVID-19)



SITUATIONS COMPLEXES ? UN INTERLOCUTEUR UNIQUE : LE DAC

Qui sollicite le DAC ...

En priorité, les acteurs de l'accompagnement (professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux...)

OU
les personnes (aidants, patients, usagers...)

... et dans quelles situations ?

Par exemple :
les personnes âgées
les personnes en situation de handicap
les personnes atteintes de maladies chroniques
...

Pour ces situations complexes, le DAC :
informe, oriente,
accompagne...

... vers un parcours de santé et de vie coordonné entre différents professionnels

professionnels médico-sociaux

professionnels sociaux

professionnels de santé

Les dispositifs d'appui à la coordination viennent UNIQUEMENT en soutien des professionnels de santé, sociaux et médico-sociaux faisant face à des situations complexes

INTERVENTION UNIQUEMENT
EN SUBSIDIARITE DU DROIT COMMUN

UNE SITUATION COMPLEXE C'EST QUOI ?

« L'état de santé, le handicap ou la situation sociale de la personne rendent nécessaires **l'intervention de plusieurs catégories de professionnels de santé, sociaux ou médico-sociaux** »

Aider à organiser les prises en charge

- **MISSION 1 : Informer, orienter** vers le bon dispositif
- **MISSION 2 : Accompagner la coordination des professionnels autour des situations complexes** via un Plan Personnalisé de Coordination en Santé (PPCS)
- **MISSION 3 : Améliorer la réponse aux situations complexes** en tirant les enseignements des dysfonctionnements, en repérant et faisant remonter les besoins sans réponse



La mission 1 du DAC : Accueil/information et orientation (uniquement à destination des professionnels) est d'ores et déjà disponible.

Du Lundi au Vendredi entre 8h et 18h

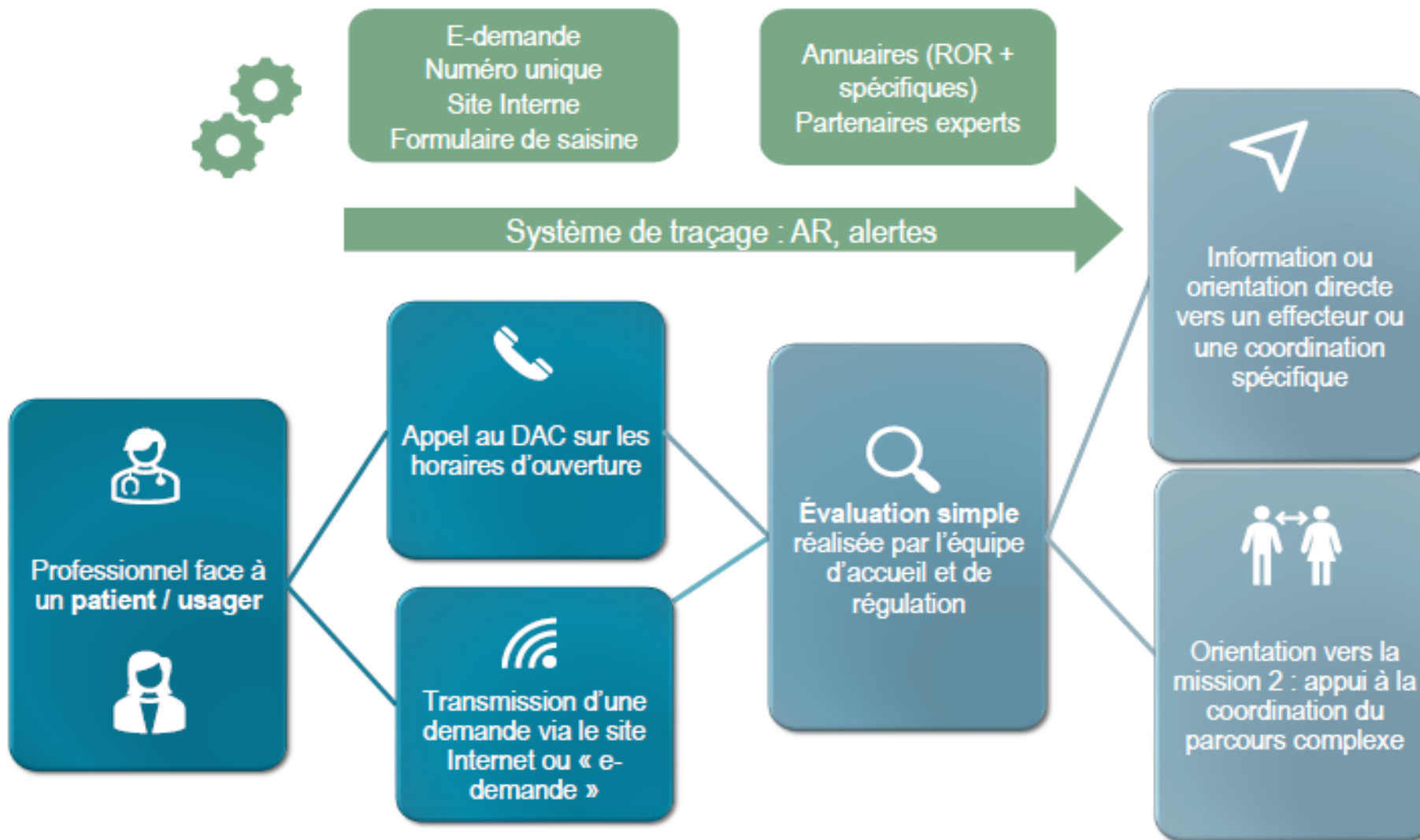
Dans quelques semaines une saisine via un formulaire contact du site internet du DAC sera également disponible.

La possibilité de remplir un Formulaire d'Analyse Multidimensionnelle d'Orientation (FAMO) pour orientation vers la coordination de parcours complexes est possible par une habilitation au Système d'Information (SI) parcours 72.

MISSION 1 : INFORMATION ET ORIENTATION



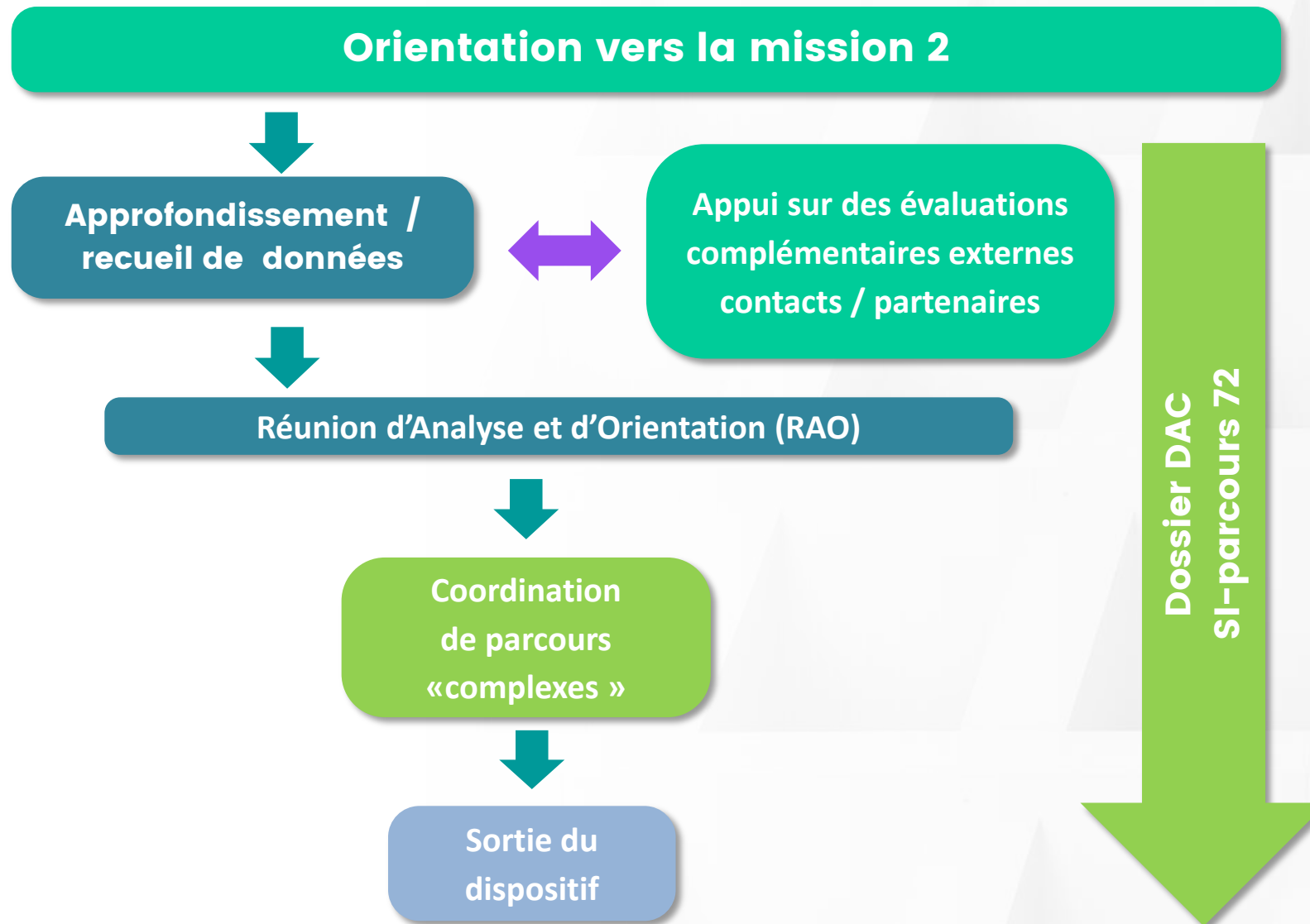
Schéma d'organisation



MISSION 2 : APPUI A LA COORDINATION DES PARCOURS COMPLEXES



Schéma d'organisation





Le DAC72 répond dans un premier temps aux demandes d'appui concernant les situations de santé complexes des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

L'élargissement aux autres thématiques se fera progressivement dans les 3 années à venir :

- santé mentale / addiction
- oncologie / soins palliatifs / maladies chroniques
- périnatalité
- précarité

Les 3 missions du DAC



MISSION 1 : INFORMATION ANIMATION

UNE EQUIPE SPECIALISEE DE PROFESSIONNELS DE L'ACCUEIL ET DE LA REGULATION, POSITIONNEE AU SIEGE DEPARTEMENTAL

- Des profils métiers, une pluriprofessionnalité (IDE, travailleurs sociaux)
- Une connaissance générale et transversale de l'éventail des adressages possibles

MISSION 2 : APPUI A LA COORDINATION DES PARCOURS COMPLEXE

UNE EQUIPE DE REFERENTS DE COORDINATION DE PARCOURS THEMATIQUE

- Les Référents de coordination des parcours des personnes âgées (ex gestionnaire de cas)
- Les Conseillers de parcours complexes des personnes en situation de handicap de la communauté 360.
- De nouveaux référents de coordination pour les parcours liés à la santé mentale/addictions, l'oncologie/maladies chroniques, précarité, périnatalité/enfance

MISSION 3 : ANIMATION TERRITORIALE

UNE EQUIPE DE 3 ANIMATEURS TERRITORIAUX (EX-PILOTES MAIA)

- Observation des parcours pour améliorer les réponses aux situations complexes
 - Information
 - Formation